

& - Procédures en cas d'urgence

À IMPRIMER ET CONSERVER CHEZ SOI (version mai 2024)

1. **Incendie** : Utilisez un extincteur (nous vous conseillons fortement de vous en prémunir d'un) et appelez immédiatement les pompiers au 911.
2. **Panne de courant** : Contactez Hydro-Québec au 1-800-790-2424 ou sur internet pour connaître les horaires des pannes.
3. **Autres problèmes électriques**: Fermez les disjoncteurs appropriés (tous les circuits sont identifiés) dans votre panneau électrique et contactez le comité Entretien ensuite si l'urgence est passée.
4. **Plomberie (fuite d'eau majeure d'une conduite)** : Fermez les valves d'entrées d'eau principales de votre logement (procédure:

 & - Fermeture Valves d'Eau)

1. Pour les logements à 1 étage, elles se situent habituellement derrière une trappe carrée au plafond près de l'espace réservée au laveuse et sècheuse.
 2. Pour les logements à 2 étages, les valves sont habituellement au plafond de la salle d'eau du RDC.
 3. **LOCALISEZ D'AVANCE** ces valves SVP, elle feront la différence entre un dégât majeur et une petite réparation non urgente à l'avenir. Si vous avez de la difficulté, communiquez par courriel avec le comité Entretien et nous vous aiderons à les trouver.
 4. Suite à la fermeture des valves, vous pouvez contactez un plombier le lendemain s'il n'y a plus de fuite active. Sinon, contactez un plombier d'urgence.
5. **Plomberie (fuite d'eau majeure d'un drain)** : Cessez d'utiliser l'eau dans votre logement immédiatement, que ça soit un bain, douche, évier ou laveuse. Si l'eau cesse de couler, vous pouvez encore une fois attendre le lendemain avant d'appeler un plombier. Sinon, un plombier d'urgence saura vous aider.
 6. **Bris de gicleurs**: Si jamais par accident un de vos gicleurs est brisé, il est possible de fermer une valve à chaque étage. Voici un document détaillant la procédure, SVP en prendre connaissance (nous vous conseillons aussi de l'imprimer comme référence):
<https://learn.zohopublic.com/external/manual/entretien/article/fermeture-des-gicleurs-par-zone?p=c35761c288ddcd8c18fdf18b816b2e8b6abf40ccc4eb3b9640df37efe0bcc61c>

7. **Serrures:** Si vous avez oublié ou perdu une clé, contactez l'un des 4 porteurs de clé. Le comité Entretien ne viendra pas ouvrir les portes pour vous dans ce genre de situation, aucun de ses membres ne possède les clés nécessaires. Si un bris de serrure ou d'ouverture mécanique vous empêche d'entrer dans votre logement, appelez un serrurier d'urgence dans la liste qui suit.

Responsables des clés 2025-2026 :

- Michel Guy - 514-792-2686
- Melinda Madueno - 438-934-2131
- Laura Sasseville - 514-762-5478
- Marie-Claude Poulin - 514-564-6429

Rappel : Selon notre [règlement d'immeuble](#), toutes clés perdues doivent être déclarées au CA et le/la locataire doit défrayer le remplacement de serrure au besoin.

Suite à l'intervention d'un entrepreneur en cas d'urgence, nous vous prions de prendre contact avec le comité dès le lendemain [par le formulaire en ligne](#) pour signaler la situation.

A IMPRIMER :

Nous vous conseillons fortement d'imprimer cette liste de contacts d'entrepreneurs avec lesquels nous avons déjà travaillé dans le passé. Cette liste pourrait être modifié au fil du temps:

LIEN ENTREPRENEURS

[☰ & - ENTREPRENEURS CAS D'URGENCE](#)

Le Comité Entretien ne garantit toutefois pas la qualité du travail ni la disponibilité de ces entrepreneurs, qui varie toujours selon les situations. Cela appartiendra à chacun des membres de trouver un entrepreneur disponible en cas d'urgence.

À NOTER - PAIEMENT DES PROFESSIONNELS :

Référez tout entrepreneur ainsi engagé au comité Entretien pour la facturation. Mais notez bien que si vous faites venir un entrepreneur pour une situation non-urgente, la coopérative se réserve le droit de vous facturer pour ces travaux.

Merci de votre collaboration - Le Comité Entretien